

MECANISMES D'URBANISATION ET MODIFICATIONS
PROFESSIONNELLES : EXEMPLE DE SAINT-ETIENNE AU XIX^e SIECLE.

Dans toute étude de ville ouvrière, la question des professions revêt une importance particulière. Ce sont trois aspects de cette question que j'ai voulu examiner aujourd'hui à travers une source bien connue : les registres d'état-civil. Leurs avantages sont évidents : facilité d'accès et de dépouillement, abondance des chiffres, représentation de toutes les catégories ; de plus ils nous assurent des séries continues permettant ainsi de suivre facilement une évolution. Et c'est justement d'évolution que je me préoccupe dans ces trois aspects. La transformation de Saint-Etienne en une grande agglomération industrielle entre 1815 et 1870 a-t-elle modifié la répartition de la main d'œuvre entre les différentes professions ? A-t-elle changé le recrutement de cette main d'œuvre dans ses origines géographiques ? Peut-on déceler une évolution sociale à travers les professions durant cette époque ? A ces questions, les registres d'état-civil peuvent-ils fournir des réponses, des réponses auxquelles on puisse faire confiance ?

1°) EVOLUTION DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES.

Il s'agit de savoir si, avec le développement de l'urbanisation, la répartition des habitants de la ville entre les différentes professions s'est modifiée. Cela semble probable ; il faut le prouver.

Mais comment établir le nombre de personnes employées dans les différents secteurs de l'économie au début et à la fin de la période considérée ? Les difficultés sont nombreuses pour y parvenir.

Une première méthode pour savoir combien de travailleurs utilisait tel ou tel métier consiste à se servir des recensements et des classements professionnels

qui les accompagnent. Mais le premier recensement comportant les noms et les qualifications professionnelles date seulement de 1851 ; il n'en existe pas avant. De plus, sur le plan particulier de Saint-Etienne, je n'ai retrouvé ce classement professionnel que pour les années 1851 et 1856 ; les autres ont disparu. Je n'ai donc rien, ni pour le début, ni pour la fin de ma période. Si encore ces recensements étaient vraiment utilisables ! En fait celui de 1856 n'a aucune valeur. Il donne la profession de 93 000 personnes alors que la population totale de la ville, enfants compris, est de 94 432 habitants ; à croire que même les enfants en bas âge ont déjà un métier ! Le travail a d'ailleurs été fait d'une singulière façon : on y trouve 57 femmes dans la catégorie "magistrats", 28 parmi les avocats, et, comble, 2 hommes sont classés dans la catégorie "sages-femmes" !

Le classement professionnel de 1851 est plus sérieux ; ses chiffres paraissent exacts et il distingue, ce qui pourrait être fort intéressant, patrons et ouvriers. Mais il présente de grosses difficultés d'utilisation à cause du classement employé. Je suis ainsi dans l'impossibilité de dire avec exactitude combien il y avait de passementiers à Saint-Etienne en 1851, et combien de devideuses et d'ourdisseuses. Pour le travail de la soie, le classement prévoit d'une part la "grande industrie du textile" : 11 984 personnes soit 6 808 ouvrières qui sont sans doute des devideuses et ourdisseuses en atelier, et 5 176 patrons et ouvriers ; et d'autre part "la petite industrie de l'habillement" comprenant les passementiers et passementières en plus des marchands de tissus, des professions de l'habillement, mais aussi des blanchisseurs et blanchisseuses, des teinturiers. Dans ces conditions, les passementiers sont-ils seulement ceux de la deuxième catégorie ? Mais ils ne sont manifestement pas assez nombreux - ou alors ceux de la première car on ne voit pas trop bien quel peut être le travail réel de ces 5 176 patrons et ouvriers ? Il en est de même pour les armuriers qui sont inclus dans le groupe "fabricant en gros des objets en fer". Or armuriers et passementiers constituent deux des métiers les plus importants en nombre. Par contre, le recensement est parfois plus utile dans les petites communes

suburbaines ; Montaud, par exemple, a soigneusement distingué les devideuses et ourdisseuses de soie des passementiers et passementières et des ouvriers et ouvrières des métiers de l'habillement. Mais, au total, ces classements professionnels sont décevants et, pour notre cas, trop insuffisants en nombre.

Comment alors atteindre le but que nous nous sommes fixé ? La solution idéale est d'aller dépouiller les registres des recensements eux-mêmes à partir de 1851. C'est faisable et si l'on voulait arriver à des résultats précis il faudrait bien le faire. Mais le recensement de 1866, par exemple, contient plus de 90 000 mentions de noms et sans doute près de 40 000 professions ! Comme il n'est pas possible de procéder par sondages mais qu'il faut lire toutes les pages, disons que c'est difficilement réalisable. Et de toute façon, la méthode ne peut être utilisée qu'après 1851.

Une autre possibilité est de se servir des résultats d'enquêtes variées qui donnent des chiffres de travailleurs pour certains métiers. Malheureusement celles que j'ai trouvées se situent seulement autour de 1850 ; elles ne concernent pas toutes les professions ; leurs chiffres concordent rarement ; certains sont ceux de l'agglomération, d'autres ceux de tout le bassin houiller. Je n'ai trouvé de chiffres sérieux que pour les mineurs : ils auraient été 3 500 (avec les employés de mine) en février 1850 d'après un rapport sur la réorganisation du Conseil des Prud'hommes, et 3 775 (ouvriers de l'intérieur et de l'extérieur seulement) en 1861 - soit un léger accroissement en dix ans. En dehors de ceci, les seuls chiffres précis que j'ai, sont ceux des boulangers dont le nombre progresse régulièrement de 144 en 1843 à 228 en 1866 ; c'est intéressant mais j'aurais préféré des chiffres aussi précis pour les armuriers !

Comment faire alors pour savoir si le nombre des mineurs, des passementiers, des ouvriers de la métallurgie est effectivement plus élevé en 1869 qu'en 1820 - et de combien ? La méthode que j'expérimente repose sur l'utilisation des registres d'état-civil et la comparaison des données fournies à des dates différentes.

Peut-on, tout d'abord déterminer le nombre d'individus exerçant un métier d'après le nombre de ceux qui sont, en une année, inscrits à un titre ou à un autre dans les registres d'état-civil ? On peut le penser ; ainsi au XVIIIe siècle, du nombre des naissances annuelles d'une paroisse, déduisait-on, avec assez d'exactitude, la population de cette paroisse. Certes il faut qu'il y ait un assez grand nombre de représentants d'une profession pour que les calculs soient acceptables et je pense qu'il faudrait prendre les chiffres résultant de la moyenne de trois ou même cinq années plutôt que ceux d'une seule. Mais de toute façon le système serait simple. En réalité, il n'en est rien. En effet les diverses catégories de la population ne sont pas représentées également dans les actes d'état-civil. Prenons l'exemple des rentiers ; pour la majorité d'entre eux, c'est une situation sociale qui ne se réalise que tardivement, lorsqu'ils ont mis assez d'argent de coté pour ne plus avoir à travailler. En clair les rentiers sont des gens âgés qui ne sont pratiquement pas représentés dans les registres de mariage et de naissances ; c'est effectivement vrai : en 1851, sur 1762 actes de naissance, 5 seulement concernent des rentiers ! Par contre leur pourcentage dans les actes de décès s'élève à 9,4. Il y a plus grave encore, me semble-t-il : parmi les ouvriers des métiers les plus pénibles, beaucoup sont des jeunes non fixés dans la cité, se déplaçant fréquemment, suivant l'embauche, les saisons ; c'est même une des caractéristiques de la main d'œuvre de cette époque que son instabilité. Par conséquent ces jeunes ne figurent pas dans les registres de mariage, pas davantage dans ceux de naissance et leur part dans ceux de décès est réduite aux accidents ; au total les professions qu'ils exercent ne sont pas représentées en proportion dans les actes d'état-civil. Une preuve encore : en 1851 toujours, il y a, à Saint-Etienne 56 actes de naissance qui concernent des mineurs et 55 des négociants ! 15 actes seulement pour des maçons ; l'âge moyen de ces pères est de près de 34 ans et demi ; aucun n'a moins de 32 ans.

En plus de ces considérations théoriques, je peux apporter une vérification. J'ai en effet les chiffres du recensement pour 1851, par professions et les chif-

fres de l'état-civil pour cette même année. Comparons les deux. Certes, je l'ai dit, les chiffres d'une seule année ne sont peut-être pas suffisants mais lorsqu'ils concernent plusieurs professions à la fois, de telle sorte qu'ils se traduisent par de grands nombres, on doit pouvoir s'en servir en admettant d'avance une certaine marge d'inexactitude ; or c'est ce qui se passe pour ce recensement qui regroupe, comme je l'ai dit, des métiers assez différents ; ainsi il n'y a qu'une seule rubrique pour les métiers du textile et de l'habillement dans la petite industrie ; on y trouve ensemble pour les métiers féminins, les passementières, les couturières et tailleuses, les modistes, les lingères, les blanchisseuses et repasseuses, et même les mercières. J'ai donc pris le chiffre donné pour cette rubrique par le recensement et j'ai calculé le pourcentage qu'il représentait parmi les femmes exerçant un métier. Puis j'ai compté toutes les mentions de femmes de ces diverses professions dans les registres d'état-civil et j'ai établi le pourcentage parmi toutes les professions indiquées. Les résultats sont très différents : (voir Tableau n° 1) : pour le recensement, les femmes de ces professions textiles et vestimentaires représentent 19 % de la main d'oeuvre féminine ; pour les actes d'état-civil, elles en représentent 41,5 % le pourcentage le plus proche de celui du recensement est celui des actes de décès mais avec encore une très grosse différence (33 % contre 19 %). Ces professions sont ainsi sur-représentées dans les actes d'état-civil. Il en est de même, à un degré moindre, pour les hommes travaillant dans les différentes branches de la métallurgie (armuriers compris puisque le recensement ne les sépare pas) : le recensement leur accorde 17,75 % de la main d'oeuvre masculine à Saint-Etienne, les actes d'état-civil 21,67 % ; ici aussi le pourcentage dans les décès est le plus proche de celui du recensement avec 18,2 % (voir Tableau n° 2). Par contre, si nous prenons le cas des ouvrières de la "grande industrie et manufacture textile", c'est-à-dire les deveuses, ourdisseuses, rubanières et autres ouvrières travaillant en ateliers, c'est l'inverse qui se produit : ces professions sont sous-représentées dans les actes d'état-civil par rapport au recensement. 46,1 % de la main d'oeuvre active féminine dans le recensement ; 39,9 %

seulement dans les actes d'état-civil. La proportion est plus proche de celle du recensement dans les actes de mariage (41,5 %) ; elle est nettement en dessous dans les actes de décès (29 %). Comment expliquer ces variations ? Comme nous le disions plus haut, par l'insertion plus ou moins grande des travailleurs des différents métiers dans la société ; les passementières, par exemple, constituent une main d'œuvre stable ; elles travaillent souvent avec leurs maris ; il est normal qu'elles figurent plus souvent dans les actes d'état-civil que les devideuses et ourdisseuses, jeunes filles dont une petite partie seulement se marie et qui, après leur mariage, cessent de travailler.

Mais alors peut-on passer du pourcentage des citations dans les registres d'état-civil au pourcentage réel du nombre de travailleurs ? Peut-être mais à condition d'abandonner l'idée d'une simple opération d'équivalence de pourcentages : à tel pourcentage d'inscriptions de passementiers dans les registres d'état-civil doit correspondre le même pourcentage de passementiers dans la main d'œuvre. Il faudrait multiplier les pourcentages des actes d'état-civil par des coefficients variables selon les professions. Inutile d'ajouter qu'il s'agit là d'un travail difficile et complexe qui demande surtout de nombreuses études préparatoires. Il reste aussi le handicap de n'avoir utilisé que les chiffres d'une seule année. Pour remédier à cette insuffisance, j'ai essayé du calcul sur trois ans mais évidemment pour une petite commune ; j'ai choisi Montaud, et un métier bien précis : les passementiers ; Montaud est en effet la seule commune où les passementiers soient recensés seuls et avec précision. Or le recensement de 1851 donne une proportion de passementiers dans la main d'œuvre active atteignant le chiffre record de 72,93 % tandis que les actes d'état-civil des trois années 1850, 1851 et 1852 ne font figurer ces mêmes passementiers que pour 59,57 % des professions citées ; le maximum ne dépasse pas 67,56 (mariages de 1850). Ici aussi on est très loin des chiffres du recensement.

Ainsi il est pour le moins difficile de trouver le nombre de travailleurs d'un métier à partir des registres d'état-civil - et, à plus forte raison, de savoir s'il y a augmentation ou diminution de ce nombre sur plusieurs années. Nos sources

n'étant constituées que par les registres d'état-civil, ce sont les données de ces registres qu'il faut utiliser en les comparant entre elles. Mais les chiffres bruts fournis ne nous apportent pas grand chose en eux-mêmes : l'important est le pourcentage que le chiffre brut représente. S'il s'avère que la proportion d'ouvriers d'un métier a augmenté, de façon considérable, dans les registres d'état-civil de deux années différentes on doit pouvoir en déduire que le nombre d'ouvriers de ce métier a effectivement augmenté - sans pouvoir dire avec précision dans quelle proportion. Je me suis donc livré à des calculs de pourcentages et de coefficients d'augmentation de ces pourcentages. Je pense rendre ainsi plus facile la comparaison de l'augmentation suivant les différents métiers. Prenons par exemple une profession qui représente 10,99 % du total des professions recensées une année donnée alors qu'elle n'en représentait que 6,41 vingt ans avant ; il est difficile de juger si son accroissement a été plus ou moins fort que celui de telle autre profession dont les pourcentages étaient, aux mêmes dates, 2,47 et 1,42 - en fait c'est le second qui a le plus augmenté : coefficient 1,73 contre 1,71.

Cependant je tiens à faire deux observations limitant, à mon avis, la portée des résultats obtenus :

1°) Les chiffres de pourcentage et, encore plus, ceux de coefficient d'augmentation (positive ou négative lorsqu'il y a diminution) sont des chiffres très faibles : pour avoir des différences visibles il faut les calculer jusqu'à la deuxième décimale ; mais alors sont-ils vraiment représentatifs ? Ne tombons-nous pas dans des opérations de mathématiques pures alors que les bases ne sont pas véritablement scientifiques : les professions indiquées dans les registres d'état-civil ne sont pas toujours d'une absolue certitude ; on est parfois obligé d'interpréter un terme ambigu. Dans ces conditions, les résultats obtenus sont plutôt des ordres de grandeur et des scientifiques pourraient, à bon droit, je crois, les récuser.

2°) La présence beaucoup plus fréquente dans les registres d'état-civil de 1869 de membres de certaines professions - je pense surtout aux mineurs - signifie-t-elle qu'il y ait réellement plus de gens de cette professions dans la population . Ne s'a-

git-il pas, plus simplement, du fait que ceux qui pratiquent ce métier sont désormais mieux intégrés dans la communauté ? D'ouvriers instables, on passerait à des ouvriers établis, fixés et par conséquent se mariant davantage, ayant plus d'enfants et, même, mourant en plus grand nombre à l'intérieur des murs de la ville ? Ceci n'est pas sans intérêt pour l'évolution de la société mais ne fausse-t-il pas l'étude des professions ?

Ces remarques faites, il reste que j'ai choisi trois dates pour relever les actes d'état-civil : 1820-1869 et 1851 comme étape intermédiaire. Peut-être en aurait-il fallu une autre - mais où la fixer pour qu'elle soit intéressante ? De toute façon le temps m'a manqué pour la chercher, la choisir et l'étudier.

Il m'a aussi fallu choisir un certain nombre de professions à étudier. Le problème qui se posait était complexe : fallait-il retenir quelques métiers précis ou élargir l'étude à des groupes socio-professionnels ? J'ai choisi en partie les deux solutions. Voici les raisons de mon choix. Pour établir un classement socio-professionnel, j'ai été amené, en partant du travail de Carden sur la société lyonnaise mais en l'élargissant, à distinguer six catégories différentes : les non-actifs (rentiers, propriétaires, sans profession) ; les actifs dirigeant la vie économique (fabricants, négociants, commerçants en gros) ; les actifs indépendants ne participant pas directement à la production c'est-à-dire les professions libérales. Puis les catégories dépendantes : en premier ceux qui ne sont pas des travailleurs manuels, les employés et fonctionnaires (qu'ils soient communaux, départementaux ou nationaux) ; puis les travailleurs manuels possédant leurs instruments de travail et par là, relativement, moins dépendants : cultivateurs (que je classe ici car il s'agit de petits propriétaires et de fermiers), petits commerçants et surtout artisans ; enfin les travailleurs manuels ne possédant pas leurs instruments de travail et par suite complètement dépendants : les véritables ouvriers. Il y a dans ce classement une difficulté majeure : la distinction entre artisans et fabricants d'une part, et surtout entre artisans et ouvriers ; un moulinier, par exemple, est-il un artisan ou un fabricant ? Un forgeron

est-il un artisan ou un ouvrier ? Il faut noter à ce propos que le terme d'"ouvrier" n'apparaît qu'assez tard ; par exemple les mineurs sont encore dits "mineurs" en 1851 - ils deviennent des "ouvriers mineurs" en 1869 ; en 1820 il n'y a pratiquement pas de mention "ouvrier" (il y a de rares compagnons et des "garçons" boulangers ou bouchers). Il y a sans doute là plus qu'une simple question de vocabulaire ; je crois qu'il s'agit de la prise de conscience d'un état, prise de conscience possible pour des ouvriers de la grande industrie, plus difficile pour ceux des petits ateliers travaillant avec leur patron et ne se sentant pas différents de lui. Mais, pour en revenir à notre sujet, ceci ne permet pas de bien distinguer les deux catégories, artisans et ouvriers du moins jusqu'en 1869 (sauf pour les mariages où la distinction est très facile ; on a 34 % d'ouvriers). Dans mes calculs je me suis efforcé d'en tenir compte en introduisant ce que l'on appelle une "fourchette", un nombre maximum et un nombre minimum pour chacun. Pour suivre l'évolution des professions, j'ai estimé qu'il valait mieux, pour éviter les ambiguïtés, renoncer à étudier les groupes ouvriers et artisans et les remplacer par certains métiers ne prêtant pas à contestation et très fréquents à Saint-Etienne : passementiers, armuriers, mineurs, journaliers - et des groupes de métiers également très répandus : hommes travaillant dans la métallurgie, femmes travaillant dans le textile. Par contre j'ai conservé les groupes socio-professionnels faciles à distinguer : rentiers et propriétaires, fabricants et négociants, professions libérales, employés et fonctionnaires. J'ai aussi ajouté la catégorie "femmes sans profession" avec la réserve que, pour elles, l'étude ne porte que sur les années 1851 et 1869 car, en 1820, les indications des registres ne sont pas assez précises ; elles ne concernent que les femmes ayant une profession indépendante de leur famille ; je suppose que les femmes de passementiers, bien que n'étant pas indiquées passementières, n'étaient pas en réalité sans profession comme on serait tenté de le croire ; je me fonde sur ce que j'ai trouvé en 1851 et en 1869 ; pour la même raison, l'étude de la catégorie "femmes travaillant dans le textile" ne porte aussi que sur les années 1851 et 1869. (Voir tableau n° 3).

Si nous regardons maintenant les tableaux contenant les chiffres précis pour douze groupes ou métiers en trois années, que constatons-nous ? Nous allons partir des coefficients d'accroissement en pourcentage afin de voir quels sont les métiers où la progression de la main d'œuvre entre nos années-repères, a été la plus forte. (Voir tableau n° 4)

Parmi les métiers ayant un coefficient d'accroissement positif, la palme revient sans conteste aux mineurs. Etant donné qu'ils ne sont pratiquement pas représentés dans les registres d'état-civil en 1820 (du moins sous ce nom) leur coefficient d'accroissement est énorme : 43,5 de 1820 à 1869 mais cela ne signifie rien. Il est plus normal entre 1851 et 1869 : 2,53. Les mineurs sont donc très peu nombreux à être inscrits dans les registres en 1820 au moment où l'exploitation des houillères commence en grand ; il y en a probablement beaucoup plus mais ce sont ou des ouvriers instables ne laissant pas de traces dans les registres, ou des "journaliers" comme c'est sûrement le cas à Outrefuran. Il est normal qu'ils soient bien plus nombreux en 1851 ; par contre il est étonnant de constater leur fort accroissement entre 1851 et 1869 ; en pourcentage, on passe de 5,5 des hommes ayant une profession à 13,49. C'est la profession devenue la plus répandue ; elle a laissé loin derrière l'armurerie et la passementerie.

Après les mineurs, le coefficient d'accroissement le plus rapide est celui des employés et fonctionnaires : 4,83 entre 1820 et 1869, avec une progression régulière : 2,75 entre 1820 et 1851, 1,75 entre 1851 et 1869. Je pense qu'il y a là une manifestation du développement de l'économie et de sa diversification - et aussi une preuve de l'urbanisation. De 1,79 % des professions mentionnées dans les registres en 1820, les employés sont passés à 4,31 en 1851 et à 8,65 % en 1869. Ils représentent pratiquement les trois quarts des inscriptions des mineurs : ils annoncent le développement des "cols blancs" dans nos sociétés contemporaines.

C'est sans doute aussi en liaison avec le phénomène d'urbanisation que se produit l'augmentation du pourcentage des rentiers et propriétaires ; avec le co-

efficace d'accroissement de 2,61 ils arrivent en troisième position. Certes ils ne représentent qu'une faible partie des activités mentionnées dans les registres : 1,78 % en 1869 mais leur progression est régulière et constante : 0,68 % en 1820, 1,06 en 1851.

Il n'y a pas d'augmentation aussi forte pour les autres métiers que j'ai étudiés sauf pour les femmes sans profession : coefficient d'accroissement de 1,89 mais entre 1851 et 1869 seulement. De 18,60 % des mentions concernant les femmes dans les registres de 1851, on passe à 35,24 % en 1869. Cela signifie-t-il qu'il y a de plus en plus de femmes rentières ou qui se consacrent simplement à leur ménage ? J'en doute fortement car cette augmentation provient surtout des mentions dans les registres de décès : 51,1 % des femmes décédées en 1869 sont sans profession contre 17,72 % seulement en 1851. Cela n'est pas possible, à moins d'un changement complet de société ; il s'agit selon toute vraisemblance uniquement de plus de précision dans la rédaction des actes d'état-civil.

La catégorie des négociants et fabricants n'a pas modifié ses pourcentages dans les registres : coefficient d'accroissement de 1,02 (à 1 le pourcentage est exactement le même) ; de 3,96 % en 1820 à 4,04 en 1869. Pour eux il y a une irrégularité à signaler : leur pourcentage avait baissé entre 1820 (3,96) et 1851 (2,76) si bien que l'accroissement de 1851 à 1869 est nettement plus important : coefficient 1,46. Une étude plus poussée permettrait de connaître la raison de cette irrégularité.

D'autres catégories ont également peu évolué. Ainsi les commerçants ; leur coefficient d'accroissement est très faiblement négatif entre 1820 et 1869 (- 1,02) avec une diminution régulière dans les pourcentages : 5,94 en 1820, 5,86 en 1851 et 5,77 en 1869. Les commerçants ont, en somme, maintenu leur proportion relative dans la population masculine mais sans plus, ce qui peut paraître contradictoire avec le phénomène d'urbanisation. Il en est de même pour les femmes travaillant dans le textile dont le pourcentage a baissé, entre 1851 et 1869 de 52,37

à 50,01, ce qui donne un coefficient négatif de 1,04.

Deux autres professions ont diminué d'importance entre 1820 et 1869 mais de façon non régulière : les professions libérales sont passées de 1,05 en 1820 à 0,91 seulement en 1869 ; mais entre temps leur pourcentage avait atteint 1,19 en 1851 ; il y avait eu augmentation de 1820 à 1851 (coefficient + 1,13) puis un retournement de tendance a amené une diminution sensible (coefficient - 1,30). Que signifient ces chiffres opposés ? Pour ma part j'y vois le fait qu'après avoir crû en même temps que les autres professions, les professions libérales ont été dépassées, après 1851, par un développement beaucoup plus rapide des métiers manuels, comme l'extraction houillère. Peut-être y a-t-il ainsi une modification dans le phénomène d'urbanisation après 1850 : à une croissance assez harmonieuse succéderait un développement prédominant de la masse des travailleurs manuels.

Cette opposition de deux périodes se retrouve dans l'autre profession à accroissement irrégulier : les armuriers ; mais ici c'est l'inverse qui se produit. De 1820 à 1869 le coefficient d'accroissement est négatif et du même ordre que celui des professions libérales (1,10 au lieu de 1,15) mais les deux périodes sont inversées. La proportion des armuriers diminue très fortement de 1820 à 1851 : de 14,25 % on tombe à 7,70 soit un coefficient négatif de 1,85 ; par contre il y a augmentation de 1851 à 1869 : on remonte à 12,95 % soit un coefficient positif de 1,68 qui efface presque le coefficient négatif précédent. Cette remontée est due à la présence en grand nombre dans les registres de mariages et de naissances, d'ouvriers armuriers - indication précise que l'on ne trouvait à peu près jamais auparavant. Ce sont, semble-t-il, des ouvriers de la Manufacture Impériale d'armes de guerre qui sont, en effet, de vrais ouvriers ; ils viennent grossir la masse totale des armuriers. Leur apparition s'explique facilement : nous sommes en 1869, le réarmement de l'armée française se développe avec le nouveau chassepot, alors que le textile - du moins la rubannerie - connaît une crise profonde et prolongée. Nous savons par ailleurs que de nombreux passementiers, las d'un chômage persistant, se sont tournés vers

l'armurerie.

Nous avons ainsi l'explication de l'évolution, à première vue assez étonnante d'une autre profession : les passementiers. Leur pourcentage a considérablement diminué entre 1851 et 1869 ; de 26,65 ils sont tombés à 10,83 soit un coefficient d'accroissement négatif exceptionnel de 2,46. Ils avaient au contraire légèrement progressé entre 1820 et 1851, de 21 % à 26,65 (soit un coefficient positif de 1,26). La diminution très sensible du pourcentage des passementiers entre 1851 et 1869 provient surtout des registres de mariage et de naissance (coefficient négatif de 2,51 et 2,53) ; ils sont au contraire restés plus nombreux dans les registres de décès (coefficient 1,45). Ce sont donc bien parmi les jeunes que la diminution des passementiers a été la plus forte et ceci corrobore bien l'hypothèse que je faisais d'un changement de profession.

Reste une profession dont la représentation est de plus en plus faible : celle des journaliers : 9,16 % des hommes ayant une situation en 1820, 4,22 en 1851 et 3,09 en 1869. Le coefficient d'accroissement négatif atteint ici un record entre 1820 et 1869 avec 2,96. Pourquoi cette diminution ? Il faudrait d'abord savoir ce qu'étaient exactement ces journaliers en 1820. Je pense qu'il s'agissait essentiellement de manœuvres (le mot manouvrier n'apparaît en effet qu'une seule fois) ; j'exclus les ouvriers agricoles certainement peu nombreux à Saint-Etienne et qui sont désignés sous le terme expressif de "journaliers de terre". Restent donc des gens sans qualification professionnelle, faisant un peu tout dans une société artisanale, et même peut être des mineurs. Qu'ils aient presque disparus en 1869 signifie que l'on est entré dans une société industrielle avec des qualifications professionnelles précises, où les emplois de manœuvres ne sont plus que des états passagers exercés par des jeunes non encore intégrés dans la société et donc rarement inscrits dans les registres d'état-civil.

Il y a enfin un groupe de professions, celles des hommes travaillant dans la métallurgie - armuriers exclus -, qui mérite un examen particulier. Les chiffres

indiquent une diminution assez forte de son importance proportionnelle : 17,47 % des hommes qui ont une profession indiquée en 1820 peuvent y être rattachés ; il n'y en a plus que 9,93 en 1851 et 9,11 en 1869. Le coefficient d'accroissement négatif est ainsi très élevé : 1,82 entre 1820 et 1869. A quoi cela correspond-il, à une époque de fort développement de la métallurgie ? Je crois que ces chiffres traduisent le remplacement d'une métallurgie par une autre ; en effet, en 1820 les hommes classés dans cette catégorie sont essentiellement des "quincaillers", par exemple des serruriers très nombreux alors à Saint-Etienne. Au contraire, en 1869, ces quincaillers ont complètement disparu ; je n'ai pas retrouvé de "limeur de fourchettes" par exemple. Par contre, on trouve des lamineurs, des chaudronniers, des ajusteurs, parfois même des "métallurgistes" et des "ouvriers aux forges" ; ce sont les ouvriers de l'industrie métallurgique moderne. Il semble donc que les "quincaillers" de 1820 n'aient pas été remplacés, du moins en importance proportionnelle, par les métallurgistes de 1869. Ici aussi se pose la question de savoir si tous les ouvriers métallurgistes étaient bien inscrits dans les registres d'état-civil ; il y a bien peu "d'ouvriers aux forges" et de "métallurgistes" dans ces registres !

On voit ainsi l'intérêt mais aussi les limites de ce que peuvent apporter les registres d'état-civil en matière d'importance des professions : des indications intéressantes, des ordres de grandeur, un complément utile pour les données fournies par d'autres sources. Mais en l'absence de chiffres précis et indiscutables, il semble difficile de leur accorder une confiance absolue. Ou du moins faudrait-il élargir à plusieurs années la récolte des données et n'établir les résultats que pour un groupe de plusieurs années également.

2°) EVOLUTION DE L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES TRAVAILLEURS.

Les registres de mariages et de décès nous donnent également l'indication des lieux de naissance (sauf les registres de décès des communes suburbaines de 1820). De là mon projet d'étudier s'il y a un lien entre un métier et une certaine

origine géographique ; de même que l'origine "Creuse" des maçons est bien connue, y-a-t-il des origines, en quelque sorte privilégiées, pour d'autres professions ? Pour Saint-Etienne, cette recherche a un autre intérêt ; étant donné qu'au XIXe siècle des industries nouvelles apparaissent, les travailleurs de ces nouveaux métiers sont-ils des autochtones ou des gens venus de l'extérieur, ou un mélange des deux ? Autrement dit, la population autochtone est-elle restée à l'écart du développement nouveau et a-t-elle laissé à des "étrangers" le monopole des nouvelles industries - ou a-t-elle aussi participé à ces industries ? En conséquence y-a-t-il eu fusion, au moins dans le travail, des deux éléments, autochtone et étranger ou bien les deux sont-ils restés côte à côte ?

Mon étude a consisté à rassembler des indications de lieux de naissance aux mêmes dates que pour le travail précédent - 1820, 1851 et 1869 - et pour un certain nombre de professions. Le choix de celles-ci est, cette fois, plus réduit car il me fallait un nombre suffisant d'indications et les registres de mariage et de décès sont beaucoup moins fournis que ceux de naissances : 1126 indications pour mariages et décès en 1851 contre 2 645 pour les seules naissances la même année. Aussi ai-je finalement restreint mon choix à cinq professions bien représentées : passementiers, armuriers, forgers, journaliers et mineurs (les mineurs ne figurant d'ailleurs pas en 1820 et les journaliers en 1869 pour insuffisance d'indications). Mais, ici encore, il est évident que partir des chiffres d'une seule année de l'état-civil ne permet que de donner des résultats discutables.

Les tableaux n^{os} 5 et 6 indiquent la répartition en pourcentage des différentes origines ; je les ai simplifiées de la façon suivante : l'agglomération stéphanoise, c'est-à-dire Saint-Etienne et les communes suburbaines, les communes limitrophes, le reste du département de la Loire, la Haute-Loire, les autres départements limitrophes, le reste de la France, l'étranger. Il aurait évidemment mieux valu un classement par régions géographiques que par départements - ce que j'ai d'ailleurs fait pour l'étude générale des origines de la population ; mais c'est un

classement complexe, plus difficile à suivre pour les auditeurs d'un simple exposé ; de plus j'aurais eu un trop petit nombre d'indications pour certaines régions. J'ai indiqué en tête de tableau, sous le nom "référence" la répartition de l'ensemble des hommes ayant une situation sociale à la date indiquée entre les diverses origines - ceci devant permettre des comparaisons.

On constate ainsi qu'en 1820 le recrutement des armuriers et des forgeurs est à peu près uniquement stéphanois : près de 95 % sont originaires de l'agglomération et des communes limitrophes, le chiffre de 100 % étant même atteint pour les forgeurs qui se marient. Les passementiers viennent d'un peu plus loin, l'agglomération et les communes limitrophes n'en fournissant que 55 % ; mais la part de la Haute-Loire est importante pour les décès (2/3) comme si les passementiers plus âgés étaient en majorité venus de là - à moins que les originaires de ce département aient moins bien résisté à la vie urbaine ! Les journaliers sont finalement les seuls à être, en minorité, originaires de l'agglomération et de son pourtour (47 %) alors que 19 % viennent de la Haute-Loire et autant des autres départements limitrophes, du reste de la France et de l'étranger ; pour les mariages, les origines locales sont un peu plus marquées (50 % viennent de Saint-Etienne même).

Au total pour ces quelques professions, nous avons la manifestation très nette d'une société vivant encore très repliée sur elle-même, ne donnant à l'homme venu de l'extérieur qu'une place très réduite dans son économie ; en dehors des passementiers (mais en fait la plupart de ceux venus de la Haute-Loire étaient déjà passementiers dans leur pays), les métiers qualifiés que nous avons examinés font aux gens de l'extérieur une place qui est loin d'être en rapport avec leur part dans la population active de Saint-Etienne.

En 1851, le pourcentage des Stéphanois reste encore très fort dans les métiers où ils étaient en majorité en 1820 ; 69 % des armuriers sont originaires de l'agglomération et des communes limitrophes, 62,5 des passementiers aussi et 53 % des forgeurs ; les chiffres sont pratiquement les mêmes pour les mariages et les dé-

cès, à l'exception des forgers chez lesquels l'origine stéphanoise est beaucoup plus marquée dans les registres de décès (66 %) et beaucoup moins pour les mariages (43 %). Nous sommes très au-dessus des chiffres moyens : pour l'ensemble des hommes actifs, un peu moins de 43 % sont nés dans l'agglomération et les communes limitrophes. Cependant le recrutement de ces professions s'est un peu élargi - si pour les passementiers, il n'y a pratiquement pas de changement (36,1 % nés hors de Saint-Etienne et des communes limitrophes d'après le registre des mariages de 1851 contre 39,3 en 1820), il n'en est pas de même pour les armuriers (31 % d'après le total des registres, 36 % d'après le seul registre des mariages, sont nés hors de l'agglomération stéphanoise et des communes limitrophes - contre 5,7 ou 4,7 en 1820) et surtout pour les forgers : d'après les mariages, en 1820 aucun n'était né hors de Saint-Etienne et communes limitrophes, en 1851 d'après le même registre il y en a 54,4 %. Les forgers exercent un métier moins spécialisé que les armuriers et les passementiers. Pour des métiers encore moins qualifiés, journaliers et mineurs, le pourcentage de personnes venues de l'extérieur est encore plus élevé : pour les journaliers la proportion de ceux nés à Saint-Etienne et dans les communes limitrophes est descendue de 47,6 % à 38,2, mais si l'on ne regarde que le registre des mariages - donc des jeunes journaliers - la chute a été beaucoup plus marquée : de 50 à 11,1 % ; en 1851, la seule Haute-Loire est le pays d'origine de 55,5 % des journaliers qui se marient ; avec la Loire les deux départements fournissent 77,7 % des mariés. Pour les mineurs, il y a une grosse différence entre le registre des mariages et celui des décès ; 35 % seulement des mineurs qui se marient en 1851 sont originaires de l'agglomération stéphanoise et des communes limitrophes alors qu'il y en a près de 91 % de ceux qui meurent (ce qui prouve que les mineurs avant 1851 étaient plus nombreux qu'il n'apparaissent et qu'ils étaient presque tous autochtones) ; les départements de la Loire et de la Haute-Loire fournissent le reste soit 60 %, les régions plus lointaines ne donnant que 5 % des mariés.

Ainsi en 1851 tandis que la composition de la population stéphanoise

fait une part plus grande aux immigrés, ce mouvement d'élargissement se remarque à peine dans le recrutement des vieux métiers qualifiés. Par contre dans les métiers ne demandant pas de compétence professionnelle, la part des gens de l'extérieur est supérieure à leur pourcentage moyen dans la population : alors que 59,3 % des hommes mariés sont nés hors de l'agglomération stéphanoise et des communes limitrophes, c'est le cas pour 65 % des mineurs et 88,9 % des journaliers. Manifestement les "nouveaux stéphanois" sont rélégués dans les métiers les plus ordinaires ; sur le plan professionnel, du moins, il n'y a pas fusion entre autochtones et nouveaux arrivés.

En 1869, le changement est encore presque insensible pour les passementiers et les armuriers. Le pourcentage des hommes nés dans l'agglomération et les communes limitrophes reste très fort : 63 % pour les passementiers, 60,3 pour les armuriers. Pour les passementiers il n'y a donc aucun changement, tout au plus peut-on noter, pour ceux qui ne sont pas autochtones, un renforcement de la provenance Haute-Loire au détriment de celle de la Loire (surtout sensible dans les mariages : 16,6 pour la Haute-Loire en 1869 contre 8,4 en 1851). Pour les armuriers, par contre, la proportion de ceux qui sont nés dans l'agglomération et les communes limitrophes a sensiblement diminué : 60,3 contre 69, et si l'on s'en tient seulement aux mariages 57,1 contre 64,3 ; les originaires de la Loire et de la Haute-Loire sont en proportion pratiquement égale mais les autres départements limitrophes et le reste de la France ont vu leur part augmenter sérieusement : 15,4 dans le registre des mariages contre 7 dans le même registre de 1851 ; c'est la preuve d'un recrutement élargi dans cette profession, probablement lié au développement de l'armurerie en 1869. En ce qui concerne les forgeurs, l'écart est resté fort entre registres de mariages et de décès : 28,5 % seulement des forgeurs qui se marient en 1869 sont nés dans l'agglomération ; mais 68,7 % de ceux qui y meurent. Voilà un métier qui comporte de moins en moins de stéphanois ; mais, sous la même dénomination s'agit-il bien de la même profession qu'en 1851 et qu'en 1820 ? Les mineurs semblent se re-

cruter encore moins localement en 1869 qu'en 1851 : 32 % contre 47 % ; mais en fait si l'on ne regarde que le registre des mariages, on s'aperçoit qu'il n'y a pas vraiment de différence : un peu plus de 36 % contre 35 ; c'est la part de la Haute-Loire qui a diminué ; elle a été remplacée par les autres départements limitrophes.

Ainsi en 1869 l'origine du recrutement des différentes professions que j'ai étudiées, ne présente pas de changement notable avec ce qui se passait en 1851 et même en 1820. La passementerie et l'armurerie restent des métiers à recrutement essentiellement local malgré une évolution vers l'entrée d'hommes venus de l'extérieur ; les forgers et les mineurs, comme les journaliers en 1851, comportent peu d'autochtones dans leurs rangs. Les métiers sans qualification professionnelle semblent rester le premier emploi des nouveaux arrivés qui ont du mal à se faire une place dans les vieux métiers à haute qualification. L'exemple des forgers paraît assez net : la part des stéphanois diminue au cours des années mais c'est très probablement parce que les "quincaillers" du début ont été remplacés par des ouvriers des forges. Dans ces divers métiers la part n'est pas égale entre stéphanois d'origine et hommes venus de l'extérieur ; il n'y a pas fusion ; on ne peut pas dire, non plus, qu'il y ait ségrégation suivant l'origine ; il est d'ailleurs tout à fait normal que les métiers ne demandant pas de qualification soit surtout occupés par des travailleurs récemment arrivés ; la formation professionnelle leur fait défaut ; lorsqu'ils la possèdent ils peuvent parfaitement s'intégrer dans les vieux métiers traditionnels, on l'a vu pour les passementiers en 1820. D'autre part ces métiers qui ne demandent que de la force physique sont ceux que le développement économique de la ville a fait prospérer ; pour leur fournir la main d'œuvre abondante dont ils avaient besoin il aurait fallu qu'il y ait dans la population stéphanoise d'origine un surplus de population dû à l'excédent des naissances vraiment extraordinaire, car l'accroissement naturel est déjà particulièrement remarquable et il n'a pas suffi ; ou alors il aurait fallu que le seul métier occupant beaucoup de main d'œuvre, la rubanerie, disparaisse complètement de telle sorte qu'il y ait trans-

fert massif de travailleurs - ce qui n'a pas été le cas.

En regardant la composition de la population stéphanoise active en 1869, d'après les actes de mariage, on constate que 19,7 % des hommes sont nés hors de l'agglomération et des départements de la Loire et de la Haute-Loire, zones de recrutement privilégiées des métiers que nous avons étudiés ? Quelles sont donc les occupations de ces hommes venus souvent de loin ? Pour le savoir, j'ai réalisé une petite enquête sur les employés et fonctionnaires, catégorie qui se développe particulièrement à cette époque. Les résultats sont intéressants. Le pourcentage d'hommes nés dans l'agglomération et les communes limitrophes n'est que de 28 ; aucun autre métier ne recrute aussi peu sur place. Par contre, le recrutement dans le département de la Loire, dans les départements limitrophes et surtout dans le reste de la France est bien supérieur à la moyenne de l'ensemble des hommes mariés cette année cette année là (16,8 pour les "reste de la France" contre 7,8) ; les employés et fonctionnaires qui ne représentent que 11,5 % des hommes mariés en 1869, constituent 25,7 % de la catégorie "nés dans le reste de la France". (Voir tableau n° 6). Si l'on regarde les professions qui entrent dans cet ensemble "employés et fonctionnaires", on constate que l'agglomération fournit des employés de commerce, des dessinateurs (il y a à Saint-Etienne une active école de dessin) et des employés municipaux ; le département de la Loire et les départements limitrophes fournissent beaucoup d'employés de chemin de fer ; enfin du reste de la France viennent les fonctionnaires nationaux, notamment des finances, dont le nombre a nettement augmenté depuis que Saint-Etienne est devenu la préfecture du département en 1856.

Si le phénomène d'urbanisation joue peu sur le recrutement des métiers manuels employant une importante main d'œuvre, du moins à la première génération, il est probable qu'il a plus d'effet à la seconde. Les fils d'immigrés, nés et élevés en ville, occupent-ils des situations plus intéressantes que leurs pères ou restent-ils fixés dans le même métier ? Autrement dit, arrivent-ils à s'élever dans l'échelle sociale ?

III - EVOLUTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE.

Abordons maintenant, toujours à partir des registres d'état-civil, la question de l'évolution professionnelle et sociale. Quelles relations y a-t-il entre les professions des pères et celles des fils ? Pour le savoir, je me suis servi des registres de mariages et de décès qui seuls donnent les professions des deux. Encore faut-il que le père soit vivant lors du mariage de son fils ce qui n'est pas le cas le plus fréquent : 46 % seulement des pères sont encore en vie au moment du mariage de leur fils en 1820 ; il n'y en a plus que 44,8 % en 1851 mais 53 % en 1869 ; on constate ainsi une diminution du pourcentage entre 1820 et 1851 ; malgré une augmentation de la durée moyenne de la vie à l'échelon national, les pères, à Saint-Etienne, semblent mourir plus jeunes en 1851 qu'en 1820 ; ceci est très probablement lié à l'accroissement du nombre des ouvriers dont nous savons que l'âge moyen de décès est très bas. Par là, nous touchons à la faiblesse la plus grave de notre source : dans certains métiers où l'on meurt spécialement jeune, le pourcentage de pères encore vivants sera très faible et nos calculs risquent d'être complètement faussés. Dans les registres de décès, il faut, pour connaître la profession du père et du fils, que ce soit le fils qui fasse la déclaration de décès de son père - ce qui est encore plus rare : il n'y a que 24% des déclarations de ce type en 1869.

Il est bien évident que les registres de mutation après décès, source habituellement utilisée pour ce genre de recherche, nous donnent plus de renseignements sur les familles : nous connaissons tous les enfants. Mais ils ont un inconvénient, surtout sensible à Saint-Etienne : ils ne concernent que des familles assez aisées ; les pauvres en sont exclus et même bien des familles modestes ; les registres d'état-civil, malgré leurs insuffisances, sont plus utiles pour ces catégories.

En premier lieu, j'ai cherché quelle était l'importance des cas où il n'y avait pas de changement de métier du père au fils, et dans quelles professions existait surtout cette stabilité.

En 1820, 41,6 % des fils ont la même profession que leur père ; en 1851, il n'y en a plus que 32,1 % et en 1869 que 26,8 %. Diminution considérable qui indiquerait que l'éventail des métiers offerts aux jeunes gens s'élargit et que la société, par conséquent évolue. Reste à savoir dans quelle mesure cette diminution ne provient pas du fait que les calculs de 1869 ayant porté sur un beaucoup plus grand nombre de cas (710 contre 234 en 1820) ont une valeur plus sûre que ceux de 1820. Sur 100 cas de stabilité professionnelle en 1820, 17,7 intéressent les armuriers, 15,5 les forgers, 13,3 les passementiers ; cela fait moins de la moitié pour les trois principales professions. La continuité dans le métier est donc assez générale : on la trouve aussi chez les serruriers, les voituriers, les journaliers. En 1851 il n'en est plus de même ; sur 100 cas de stabilité, 45,5 se produisent chez les passementiers, et 17,8 chez les armuriers, les autres professions étant peu représentées, c'est donc chez les passementiers, et les armuriers à un moindre degré, que l'on peut parler d'une sorte d'hérédité dans le métier. Reste que les passementiers meurent spécialement jeunes à l'époque (47 ans contre 52 pour la moyenne des hommes en 1851) ; la continuité dans l'exercice de la profession serait-elle accrue ou diminuée si l'on connaissait ce qu'ont fait, plus tard, les enfants de ces passementiers prématurément disparus ? En 1869, toujours sur 100 cas où les fils ont la même profession que leurs pères, 29,9 intéressent les passementiers (c'est donc moins qu'en 1851), 17,9 les armuriers (stabilité des pourcentages !) et maintenant 15,6 chez les mineurs : trois professions rassemblent plus de 60 % des cas. Ainsi dans certaines professions on constate plus fréquemment que dans d'autres la succession des générations. Mais il est bien évident que cette fréquence est directement en rapport avec le nombre de personnes qui exercent le métier : la prépondérance des passementiers, des armuriers et des mineurs s'explique très simplement par le fait que ce sont ces métiers qui sont les plus répandus à Saint-Etienne.

Ce qu'il faut plutôt savoir c'est dans quelle mesure les hommes exerçant tel métier ont eu des fils qui leur ont succédé dans ce métier. Pour deux professions

pour lesquelles nous avons fait le calcul, passementiers et armuriers, nous avons constaté une évolution semblable. En 1820, grosse proportion des fils qui exercent le métier de leur père : sur 100 fils de passementiers, 86 sont aussi passementiers, 14 seulement ont changé de profession ; sur 100 fils d'armuriers, 73 sont aussi armuriers, 27 gagnent leur vie autrement. En 1851, le pourcentage des fils exerçant le même métier que leurs pères a augmenté ; sur 100 fils de passementiers, 89 sont aussi passementiers, 11 seulement ont une autre profession ; pour les fils d'armuriers, le pourcentage est monté à 82 pour ceux exerçant le même métier, il est descendu à 18 pour ceux en ayant adopté un autre. En 1869, par contre, changement complet ; il n'y a plus que 68 % des fils de passementiers à être encore passementiers mais 32 % ont changé de profession ; à un pour cent près le chiffre est le même pour les fils d'armuriers. Le métier de mineur semble encore plus délaissé puisqu'en 1869, 40 % des fils de mineurs exercent une autre profession. On peut se poser la question de savoir ce que sont devenus ces fils qui n'ont pas suivi le métier de leur père ; il ne semble pas qu'il y ait eu vraiment progression sociale ; un tiers seulement des fils de passementiers sont devenus employés en 1851, ou commis et employés en 1869 ; les autres ont des métiers manuels variés, il y a souvent une sorte de transfert croisé, des fils de passementiers devenant armuriers et des fils d'armuriers passementiers. Bien entendu, ceux qui ont repris la profession de leur père, ne constituent qu'une minorité parmi ceux qui exercent cette profession. En 1820 par exemple 1/5e seulement des passementiers sont des fils de passementiers tandis que 4/5e ont une autre origine ; en 1851, 42 % des passementiers sont fils de passementiers mais 58 % viennent d'un ensemble de professions très variées : armurerie, métallurgie, commerce, agriculture ; il y a même un fils de sacristain ! en 1869 la proportion des fils de passementiers a encore augmenté : elle est de 48 % ; il semble donc que le métier soit devenu moins attirant ; nous retrouvons ici ce que nous avons constaté concernant l'importance de la profession de passementier, sa progression après 1820, son déclin entre 1851 et 1869 (Voir tableau n° 7). La pro-

fession d'armurier évolue de la façon inverse ; en 1851, elle attire peu, peut-être parce qu'elle exige trop de savoir faire et d'apprentissage : 64 % des armuriers sont issus de pères armuriers ; en 1869 il n'y a plus que 21 armuriers sur cent qui soient fils d'armuriers : l'armurerie apparaît-elle comme un métier d'avenir ou, plus simplement, les nécessités de la production et la mécanisation de la fabrication permettent-elles de recruter des quantités de véritables manœuvres venus d'autres professions en crise ? La brusque progression de l'importance des armuriers dans les registres d'état-civil en l'espace d'un tout petit nombre d'années (2 ou 3 seulement) permet d'adopter la seconde hypothèse. Quant à la profession de mineur pourtant bien abandonnée par les fils (puisque 60 % seulement de ceux-ci l'ont reprise) elle reste fort attirante pour d'autres : les fils de mineurs ne représentent que 31 % des mineurs inscrits dans les registres d'état-civil de 1869.

J'en arrive maintenant aux cas où il y a un véritable changement de profession entre le père et le fils, avec le cas le plus simple, celui des cultivateurs. Quel pourcentage représentent dans les actes d'état-civil les fils de cultivateurs et dans quels métiers les rencontre-t-on ? Ils ne sont pas aussi nombreux qu'on aurait tendance à le croire ; en 1820, 11,1 % des garçons qui se marient et dont nous connaissons la profession paternelle, sont des enfants d'agriculteurs. En 1851 le pourcentage a augmenté : 16,2 % ; en 1869 il a cru encore : 20,2 %. Même en 1869 c'est peu quant on sait combien de stéphanois sont venus de régions essentiellement rurales comme la Haute-Loire.

Que font-ils ? Des métiers de force ? Pas plus que d'autres catégories : 25 % sont journaliers ou mineurs en 1820, autant sont passementiers et autant armuriers. En 1869, 16 % sont mineurs mais 16 % aussi sont armuriers et 9 % employés ; ils se répartissent à ce moment là entre 36 (chiffre exact !) professions, de l'instituteur à l'aubergiste, du garçon boulanger à l'ajusteur. On pourrait lier ce passage brusque de cultivateur à employé ou instituteur par exemple au fait que le père cultivateur habite la banlieue de Saint Etienne et a pu faire donner à son fils

une bonne instruction ; nous ne savons rien sur l'instruction reçue mais il est certain que le facteur résidence n'a presque pas joué : moins de 6 % des pères sont cultivateurs à Saint-Etienne. C'est peut-être dans cette catégorie des fils de cultivateurs que l'on trouve les cas les plus nets "d'ascension sociale". Car il faut bien reconnaître que, lorsqu'il y a changement de métier entre le père et le fils, il y a rarement changement de "catégorie", je veux dire passage du travail manuel au travail intellectuel, de la dépendance à l'indépendance. Je n'ai trouvé qu'un seul cas de ce genre en 1820, quatre en 1851 (trois commis dont les pères étaient ouvriers dans la soierie, un enfant naturel d'une ourdisseuse devenu dessinateur) et une douzaine en 1869 (enfants de cultivateurs non-compris ; deux seulement étaient assez intéressants : un fils de charron devenu fabricant d'agglomérés et un fils de journalier devenu graveur). Certes un changement de métier à l'intérieur d'une même catégorie peut représenter une amélioration : un fils de mineur devenu artisan est déjà à classer parmi ceux qui ont changé de catégorie, un fils de mineur devenu armurier y gagne certainement comme position sociale et au point de vue matériel ; il reste un ouvrier. Reste le cas des enfants de rentiers : il y a tellement de variétés dans cette situation sociale qu'il est bien difficile de dire si le fait que le fils soit devenu commis-négociant ou comptable constitue pour lui une promotion sociale. Quant à la promotion par le commerce, nous ne pouvons en parler : les commerçants ne sont pratiquement pas représentés dans les registres de mariage ; ceux qui y figurent sont des fils de commerçants. Finalement, il y a donc peu de cas d'évolution sociale réelle des pères au fils : les fils commencent leur vie dans la même catégorie sociale que leurs pères ; mais il faut bien faire attention à ce que les cas présentés sont tirés des registres de mariage : il s'agit donc d'hommes jeunes n'ayant pas encore pu se faire une place dans la société, héritant de ce que leur ont laissé leurs parents. Si l'on consulte les registres de décès, dans lesquels l'âge des fils est en général plus avancé, on constate qu'il y a une différence plus marquée avec les professions paternelles. Ainsi dans le re-

giste de décès de 1869, on trouve 37,5 % de cas de professions identiques du père et du fils (je rappelle qu'il n'y en a que 26,9 % dans le registre des mariages) mais aussi 11 % de cas de changement de catégorie, sans que cela aille très haut ; on trouve ainsi des artisans ou ouvriers devenus employés, des manœuvres ou mineurs devenus artisans ou ouvriers qualifiés. Il apparaît qu'il y a plus de possibilité de progression par soi-même que par "héritage" en quelque sorte. L'inconvénient est que les registres de décès indiquent trop rarement, avant le Second Empire au moins, les professions en même temps des pères décédés et de leurs fils déclarants.

Ainsi on peut tirer des registres d'état-civil des renseignements intéressants sur l'évolution sociale. Je n'ai étudié ici que le changement ou le maintien de la profession du père au fils ; mais on peut tirer des registres bien d'autres études comme le rapport entre les professions des pères, ou des mères, et celles des filles ; plus révélatrice encore serait l'étude des rapports entre les professions des gendres et de leurs beaux-pères. On ne s'y est intéressé que pour les familles bourgeoises, vu le rôle de ces alliances matrimoniales dans la constitution des fortunes, mais ce ne serait pas sans intérêt non plus pour les familles modestes dans l'optique de la formation de certains milieux professionnels homogènes.

Peut-on dire en conclusion que l'urbanisation a entraîné des modifications importantes dans les structures professionnelles à Saint-Etienne ? Il ne le semble pas. Certes il y a eu des changements dans la répartition de la main d'œuvre entre les professions ; mais ces changements sont dûs au développement de nouvelles industries et surtout à des crises économiques ; ainsi la diminution, à la fin du Second Empire de la proportion des passementiers dans la population ouvrière et l'augmentation de celle des armuriers. Mais ceci n'est pas directement une conséquence de la transformation d'une petite ville en une grande. La croissance de la part des professions libérales et des commerçants qui, elle, marquerait vraiment le phénomène d'urbanisation ne s'est pas produite à Saint Etienne ; on a tout au plus une augmentation du pourcentage des employés et des fonctionnaires ; c'est une conséquence de l'urbanisation mais réduite. A Saint Etienne, l'urbani-

sation n'a pas vraiment transformé les structures socio-professionnelles. Il en est de même pour l'origine de la main d'œuvre ; les nouveaux arrivés restent surtout cantonnés, en 1869 comme en 1820, dans les métiers sans grande qualification tandis que les vieux métiers traditionnels restent l'apanage des stéphanois d'origine. Il n'y a que la catégorie déjà supérieure, puisque correspondant à un métier non manuel, des employés et fonctionnaires où la fusion entre autochtones et immigrés se soit réalisée - mais cette catégorie est bien peu importante encore. Evidemment cette stabilité du recrutement concerne la première génération, et même en début de carrière dans la vie puisque nos renseignements proviennent surtout des registres de mariage. Mais l'évolution de la première à la seconde génération ne semble pas modifier beaucoup la place des deux composantes de la population dans la répartition professionnelle ; du père au fils, on change parfois de métier ; on change bien rarement de catégorie sociale - et ceci aussi bien en 1869 qu'en 1820. Il faudrait cependant multiplier les études poussées de familles pour pouvoir se prononcer avec certitude dans ce domaine. A première vue l'ascension sociale ne paraît pas avoir gagné à l'urbanisation.

Si les effets de l'urbanisation ont été si limités finalement, n'est ce pas parce que Saint Etienne n'est devenu qu'un centre industriel plus important - et de beaucoup - de 1820 à 1869, sans changer vraiment de catégorie, c'est-à-dire est passé au rang de ville industrielle et non de ville de commerce ou de relation, ni à plus forte raison de capitale économique ?

Tableau n° 1

**COMPARAISON DES RESULTATS DONNES PAR LE RECENSEMENT
ET LES ACTES D'ETAT-CIVIL - 1851**

Catégorie : Femmes travaillant dans le Textile

Recensement

| | | |
|--|--------|--------|
| - Femmes ayant une profession | 14 766 | |
| - Passementières et métiers de l'habillement | 2 805 | 19 % |
| - Ourdisseuses et dévideuses | 6 808 | 46,1 % |
| Les deux catégories réunies | | 65,1 % |

Etat-Civil

Actes mentionnant des femmes ayant une profession

| mariages | naissances | décès | total |
|----------|------------|-------|-------|
| 438 | 1 569 | 200 | 2 207 |

Actes mentionnant des femmes passementières et métiers de l'habillement.

| | mariages | naissances | décès | total |
|---|----------|------------|-------|-------|
| | 206 | 644 | 66 | 916 |
| % | 47 % | 41,04 % | 33 % | 41,50 |

Actes mentionnant des dévideuses et ourdisseuses

| | mariages | naissances | décès | total |
|---|----------|------------|-------|-------|
| | 182 | 642 | 58 | 882 |
| % | 41,55 | 40,91 | 29 | 39,96 |

Les deux catégories réunies : 81,46 %

Tableau n° 2

COMPARAISON DES RESULTATS DONNES PAR LE RECENSEMENT
ET LES ACTES D'ETAT-CIVIL - ANNEE 1851

Catégorie : Hommes travaillant dans la métallurgie (armuriers compris)

Recensement

| | |
|--|--------|
| Nombre | 3 440 |
| Total des hommes actifs | 19 377 |
| % des hommes travaillant dans la métallurgie | 17,75 |

Etat-Civil

Nombre d'actes mentionnant des hommes travaillant dans la métallurgie.

| | | | | |
|------------|-----|-----|-------|-------------|
| mariages | 102 | sur | 496 | soit 20,6 % |
| naissances | 398 | sur | 1 756 | soit 22,6 % |
| décès | 63 | sur | 346 | soit 18,2 % |
| Total | 563 | sur | 2 598 | soit 21,6 % |

Tableau n° 3

VARIATIONS DE L'IMPORTANCE DES DIFFERENTES PROFESSIONS D'APRES LES REGISTRES
D'ETAT-CIVIL (Mariages = M - Naissances = N - Décès = D)

| | 1820 | | | | 1851 | | | | 1869 | | | |
|---|------|------|------|-------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| | M | N | D | Total | M | N | D | Total | M | N | D | Total |
| Passementiers | 25,4 | 22,6 | 6,4 | 21,00 | 30,9 1,21 | 27,7 1,22 | 12,6 1,96 | 26,6 1,25 | 12,2 -2,51 | 10,9 -2,53 | 8,6 -1,45 | 10,8 -2,46 |
| Armuriers | 10,7 | 15,5 | 10,3 | 14,2 | 5,4 -1,97 | 8,5 -1,83 | 6,4 -1,60 | 7,7 -1,85 | 18,3 3,38 | 11,8 1,39 | 10,7 1,67 | 12,9 1,68 |
| Mineurs | N | 0,42 | N | 0,31 | 6,1 13,21 | 5,5 13,21 | 2,6 | 5,3 17,19 | 12,4 2,02 | 14,2 2,56 | 11,7 4,46 | 13,5 2,53 |
| Journaliers | 1,8 | 8,3 | 22,1 | 9,1 | 1,4 -1,25 | 3,3 -2,48 | 14,3 -1,54 | 4,2 -2,17 | 2,4 1,73 | 1,8 -1,81 | 8,9 -1,60 | 3,1 -1,36 |
| Hommes travaillant dans la métallurgie | 18,7 | 17,5 | 15,7 | 17,4 | 11,4 -1,44 | 9,6 -1,74 | 9 -1,73 | 9,9 -1,67 | 8,1 -1,39 | 9,4 -1,02 | 8,9 -1,01 | 9,1 -1,09 |
| Commerçants | 6,2 | 5,8 | 6,4 | 5,9 | 3,5 -1,75 | 6,3 1,09 | 6,4 1 | 5,86 -1,01 | 2,7 -1,32 | 6,9 1,08 | 4,7 -1,36 | 5,7 -1,01 |
| Employés - Fonctionnaires | 3,5 | 0,8 | 5,4 | 1,8 | 6,4 1,79 | 4,3 5,13 | 6,4 1,19 | 4,9 2,75 | 11 1,71 | 8,6 1,99 | 6 1,06 | 8,6 1,75 |
| Négociants - Fabricants | 5,3 | 3,9 | 2,4 | 3,9 | 3,1 -1,70 | 2,7 -1,43 | 2,1 -1,14 | 2,7 -1,43 | 2,9 -1,07 | 4,7 1,72 | 2,6 1,22 | 4,0 1,46 |
| Professions libérales | 1,3 | 0,8 | 2,0 | 1,0 | 1,4 1,06 | 1,1 1,34 | 1,2 -1,65 | 1,2 1,13 | 0,8 -1,65 | 0,7 -1,48 | 1,5 1,31 | 0,9 -1,30 |
| Rentiers et Propriétaires | 0 | N | 2,95 | 0,7 | 0,7 | 0,2 | 7,1 2,42 | 1,0 1,55 | 0,9 1,35 | 0,5 2,84 | 7,9 1,10 | 1,7 1,67 |
| Femmes sans profession | | | | | 15,0 | 19,9 | 17,7 | 18,6 | 22,2 1,48 | 35,8 1,79 | 51,1 2,88 | 35,2 1,89 |
| Femmes travaillant dans le textile | | | | | 47,1 | 55,1 | 45,9 | 52,3 | 48,3 1,03 | 50,1 -1,09 | 51,6 1,12 | 50,0 -1,04 |

N = négligeable - 1ère ligne = pourcentage - 2e ligne = coefficient d'accroissement (- = négatif)

Tableau n° 4

COEFFICIENTS D'ACCROISSEMENT

(Positifs ou Négatifs) de Diverses Professions

D'après le total des Mentions dans les Actes d'Etat-Civil. Classement décroissant entre 1820 et 1869

Accroissement positif

| | 1820 - 1869 | 1820 - 1851 | 1851 - 1869 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | | Rappel | |
| Mineurs | 43,51 | 17,19 | 2,52 |
| Employés-Fonctionnaires | 4,83 | 2,75 | 1,75 |
| Rentiers-Propriétaires | 2,61 | 1,55 | 1,67 |
| Négociants-Fabricants | 1,02 | - 1,43 | 1,46 |

Sans changement = 1

Accroissement négatif

| | | | |
|--|--------|--------|--------|
| Commerçants | -1,02 | - 1,01 | - 1,01 |
| Armuriers | - 1,10 | - 1,85 | + 1,68 |
| Professions libérales | - 1,15 | + 1,13 | - 1,30 |
| Hommes travaillant dans la métallurgie | - 1,82 | - 1,67 | - 1,09 |
| Passementiers | - 1,93 | + 1,26 | - 2,46 |
| Journaliers | - 2,96 | - 2,17 | - 1,36 |

Rappel

| | |
|------------------------------------|--------|
| Femmes sans profession | + 1,89 |
| Femmes travaillant dans le textile | - 1,04 |

Tableau n° 5

LIEUX DE NAISSANCE DES HOMMES EXERCANT
CERTAINES PROFESSIONS - EN POURCENTAGES

(Pourcentages dans les registres de mariage seuls)

| 1820 | Référence | Passement tiers | Armuriers | Forgeurs | Journaliers | |
|-------------------------------|-----------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Agglomération | 49,3 (53) | 54,1 (56,3) | 85,7 (85,7) | 90 (92,8) | 40,4 (50) | |
| Communes limi- trophes | 4,1 (4,7) | 4,9 (5,4) | 8,5 (9,5) | 5 (7,1) | 7,1 | |
| Département Loire | 19,2 (17,5) | 22,9 (21,4) | 2,8 / | 5 / | 14,2 (16,6) | |
| Départ. Haute-Loire | 14,02 (13,2) | 18,03 (12,7) | 2,8 (4,7) | | 19 (16,6) | |
| Autres départ. limitrophes | 6,2 (7,2) | | | | 7,15 | |
| Reste de la France | 4,9 (3) | | | | 7,15 | |
| Etranger | 2,07 (1,2) | | | | 4,75 | |
| 1851 | Réf. | P | A | F | J | Mineurs |
| Agglomération | 38,9 (37,5) | 57,8 (59,3) | 58,4 (56,4) | 50,9 (42,8) | 35,3 (11,1) | 41,1 (27,5) |
| Comm. limitr. | 4,0 (3,2) | 4,8 (4,6) | 10,7 (7,9) | 1,8 (2,9) | 2,9 / | 5,9 (7,5) |
| Départ. Loire | 22,7 (23,9) | 23,5 (23,3) | 20,0 (18,4) | 24,5 (28,5) | 19,1 (22,2) | 19,6 (25) |
| Dép. Haute-Loire | 17,0 (16,2) | 9,7 (8,4) | 6,1 (10,5) | 18,8 (22,8) | 30,8 (55,5) | 29,4 (35) |
| Autres Dép. Limit. | 7,1 (7,5) | 1,5 | | 1,8 | 7,3 | 1,9 |
| Reste de la France | 8,9 (10) | 2,2 | 4,6 | 1,8 | 4,4 | 1,9 |
| Etranger | 1,4 (1,4) | 0,3 | | | | |
| 1869 | Réf. | P | A | F | | M |
| Agglomération | 36,5 (40,2) | 55,8 (58,7) | 54,3 (53,9) | 56,5 (28,5) | | 26,6 (30,7) |
| Comm. limitr. | 6,8 (3,5) | 7,1 (6,1) | 6,0 (3,2) | 6,5 (7,5) | | 6,0 (4,3) |
| Départ. Loire | 21,1 (20,4) | 17,6 (16,6) | 20,6 (21) | 19,5 (30) | | 20,6 (23,6) |
| Départ. Haute-Loire | 16,6 (16) | 13,8 (16,6) | 5,6 (6,5) | 6,5 (18,7) | | 29,1 (26,3) |
| Autres Dép. limitr. | 11,7 (11,6) | 5,0 (2,0) | 6,9 (7,9) | 4,3 (3,7) | | 14,07 (13) |
| Reste de la France | 8,2 (7,8) | 0,5 | 6,0 (6,5) | 6,5 (11,2) | | 3,0 |
| Etranger | 1,08 (0,2) | | 0,4 (0,7) | | | 0,5 |

Référence = Pourcentage moyen de l'ensemble des hommes mariés.

Tableau n° 6

ORIGINE DES HOMMES DE LA CATEGORIE :
EMPLOYES ET FONCTIONNAIRES

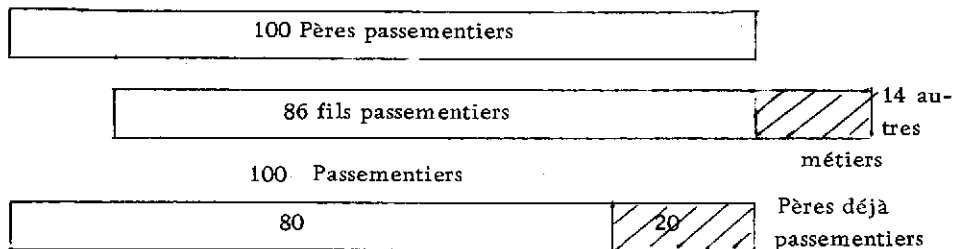
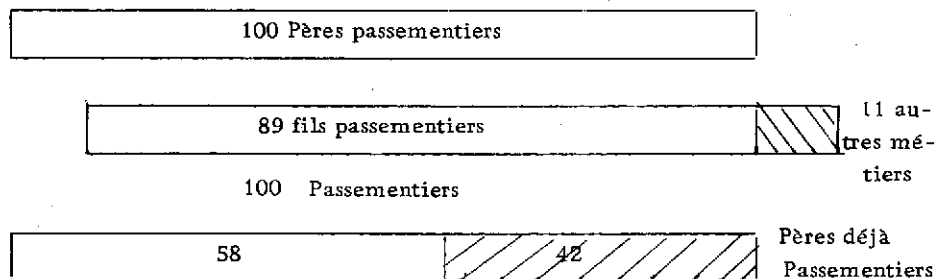
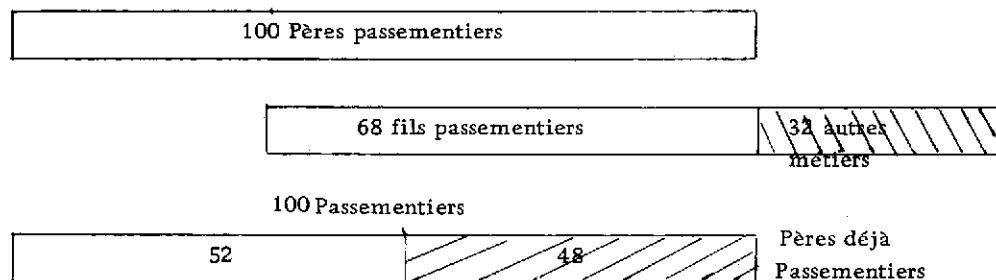
D'après le registre des mariages de 1869

| | % moyen | % empl. et Fonct. | % Empl. et Fonct. sur Total de cette origine |
|------------------------------------|---------|-------------------|--|
| Agglomération | 40,2 | 25,2 | 7,23 |
| Communes limitr. | 3,5 | 2,8 | 9,1 |
| Dép. de la Loire | 20,4 | 26,1 | 14,73 |
| Dép. Haute-Loire | 16,0 | 10,2 | 7,38 |
| Autres départements limitrophes | 11,6 | 17,7 | 17,60 |
| Reste de la France | 7,8 | 16,8 | 25,71 |
| Etranger | 0,2 | 0,9 | 20,00 |

{ Pourcentage des
 Employés et Fonctionnaires = 11,53
 sur le nombre total des mariés.

Tableau n° 7

EXEMPLE D'EVOLUTION PROFESSIONNELLE :
LES PASSEMENTIERS

182018511869

DISCUSSION

M. Léon, après avoir regretté l'absence ou la médiocrité des tableaux statistiques qui accompagnent dans la Loire les recensements quinquennaux, félicite M. Martourey de s'être tourné vers une autre source "globale" : l'Etat-Civil. Comme il l'a personnellement constaté pour Lyon, les mutations après décès ne concernent qu'un frange trop étroite de la société : il s'agit d'une source beaucoup plus économique que sociale. Il se demande si un échantillonnage étalé sur trois ou quatre années n'aurait pas affermi les résultats et effacé des anomalies apparentes.

M. Martourey ne le pense pas et M. Lequin, qui a mené sur d'autres villes de la Loire une enquête semblable, affirme que l'on aboutit aux mêmes résultats sur une seule année ou sur une tranche de dix ans.

M. Carrier s'étonne que pour obtenir une base statistique assez large, M. Martourey ait jugé bon d'ajouter les mariages et les décès. Outre le fait qu'il ne s'agit pas, pour une année donnée, de la même génération de Stéphanois, les cohortes ne sont pas comparables en raison de la mortalité professionnelle très différenciée. Il vaut mieux s'en tenir aux seuls actes de mariage et relever aussi la profession et l'origine des parents de l'épouse, ce qui permet plusieurs croisements de données. M. Lequin est du même avis et présente une série d'observations : la manière de nommer les professions diffère suivant les villes et suivant les époques (c'est ainsi qu'il n'y aurait pas d'ouvrier d'usine à Saint-Chamond en 1911 !); la différence artisan-ouvrier est insoluble à partir du seul Etat-Civil ; l'exploitation des lieux de naissance doit dépasser le simple classement administratif ou kilométrique et mettre en relief les itinéraires et, - si possible avec le recours aux registres-matricules -, les étapes du déplacement. M. Bideau fait observer que l'acte de mariage peut être exploité de cette façon depuis le XVII^e siècle : il importe cependant de dépouiller aussi les registres des paroisses ou des communes limitrophes de la ville.

A M. Léon qui s'étonne du recul de la passementerie entre 1851 et 1869, M. Martourey répond qu'il y a crise dans le textile stéphanois depuis 1860 et M. Lorcin signale la très forte attraction de la manufacture d'armes sur la main-d'œuvre. En désaccord avec M. Merley qui croit à la haute qualification professionnelle d'un passementier et surtout d'un armurier et évoque la difficulté des reconversions, M. Lequin met en doute cette stabilité. M. Lorcin indique, à ce propos, que le chassepot se fabrique en grande série sur machines-outils, à partir de 1867. M. Martourey confirme et pense que cette "division du travail" existe aussi pour la passementerie en crise : les simples ouvriers pouvaient changer plus facilement de métier.

M. Jacob pense que dans le doublement du nombre de femmes "sans profession" en moins d'une génération (1851-1869), entre pour une grande part le chômage féminin qui est le premier gonflé par les années de crise (1867-1869).

Comme M. Martourey, M. Lequin est frappé par l'essor du secteur tertiaire, incomparablement plus rapide que celui du secteur secondaire, même pour une grande ville industrielle comme Saint-Etienne. Et si les professions libérales semblent à contre-courant (recul de 1,19 % à 0,91 % entre 1851 et 1869) n'est-ce pas tout simplement, comme le fait observer M. Garrier, à cause de la diffusion de la "résidence secondaire" et de la coutume de faire célébrer le mariage des enfants hors de la ville noire ? M. Martourey ne le croit pas.

M. Martourey, en réponse à des questions de MM. Léon, Peyrot, Lorcin et Merley est amené à préciser qu'il y a encore de nombreux cultivateurs à Saint-Etienne en 1820 (10 % des naissances, 16 % des mariages à Valbenoite) que la catégorie très fournie des journaliers est indépendante de la terre (les véritables ouvriers agricoles sont appelés "journaliers de terre") mais très hétéroclite, que beaucoup de Stéphanois extraient du charbon à fleur de terre sans se déclarer "mineurs" (0,31% en 1820, alors que selon M. Merley, il y en a environ 4 % à la fin du XVIII^e siècle), que les très nombreux "serruriers" sont des fabricants de serrures et surtout de gonds

de portes, etc... La réalité professionnelle stéphanoise dans les deux premiers tiers du XIXe siècle est infiniment variée et mouvante. C'est conclut M. Léon, tout l'intérêt des recherches de M. Martourey, toute leur difficulté aussi.
